

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 18 SEPTEMBRE 2013

Mercredi 18 septembre s'est déroulée une audience entre les sections syndicales et la direction. Les points suivants ont été abordés.

Départ du DDFIP

La direction a informé les organisations syndicales du départ de M. Bourgeon pour d'autres fonctions.

Réorganisation du service des Ressources Humaines

Elle sera mise en œuvre en fin d'année dans le cadre, selon la direction, de l'harmonisation des règles de gestion des deux filières. Deux grands services seront mis en place :

- missions transverses : frais de déplacement, validations de services, vacataires, habilitations, statistiques, déontologie, préparation des CAPL, entretien professionnel ;
- gestion rémunération: gestion administrative (temps, carrières, positions, mutations) et préliquidation de la paye.

Ce dernier service sera organisé en trois pôles : A et A+, B et C. Chaque pôle comprendra 6 à 8 agents. 6 personnes pour gérer 658 agents A et A+, 8 personnes pour 1016 agents B et 7 personnes pour 716 agents C.

Les agents devront travailler sur les mêmes applications informatiques : Agora-maître, GAT et Agora pré-liquidation. Un plan de formation est prévu.

En réponse à notre interrogation, la direction a indiqué que cette réorganisation ne se traduirait pas par une réduction de l'effectif et n'aurait pas d'impact sur le service Rémunération des fonctionnaires.

La CGT a demandé comment cette réorganisation s'articulerait avec l'Opérateur National de la Paye (ONP) et Sirhius. La direction a répondu que Sirhius avait vocation à remplacer GAT et Agora comme outil unique pour les administrations financières, le préalable étant le raccordement à l'ONP. La mise en place de Centres de Services Partagés devrait suivre, mais pas avant 2015, la direction déclarant ne pas avoir d'autres éléments pour l'instant. La CGT a demandé la consultation du CHS. Refus de la direction qui a jugé qu'il n'y aurait pas d'impact sur les conditions de travail.

Effectifs

La délégation CGT a demandé l'état des effectifs au 1er septembre. Il en ressort un déficit après temps partiel de 105 agents. Même après avoir subi les suppressions d'emplois 2013 les services connaissent toujours un niveau de vacances d'emplois inacceptable.

59 arrivées d'agents C (12 filière Gestion Publique, 47 filière fiscale) sont attendues à compter du 1er octobre. Rappelons que ces arrivées découlent du recrutement de 500 agents C par appel sur la liste complémentaire obtenu suite à l'action des organisations syndicales.

Un quart de ces nouveaux agents effectuera début octobre les six semaines de scolarité; pour les trois quarts restants ce sera en janvier. Ces derniers seront donc présents dans les services dès octobre. La CAP d'affectation se tiendra postérieurement à leur arrivée.

Services d'accueil

La CGT a alerté la direction sur la situation difficile des services en charge de l'accueil du public en cette rentrée : affluence record due à la hausse de l'impôt sur le revenu, décalage du paiement au 15 octobre pour une partie des contribuables, défaut de communication du ministère et de la DG...

La délégation a demandé si des incidents avaient été recensés. Nous avons souhaité que la direction donne la consigne d'un plus grand étalement des paiements et garantisse en toute circonstance la protection des agents. Nous avons demandé quelles étaient les consignes particulières en terme de communication auprès du public données par la direction aux chefs de service.

La direction a indiqué qu'aucun incident ne lui avait été signalé mais elle reconnaît que la rentrée est difficile. Elle a apporté les indications suivantes.

Aux hausses d'impôts constatées par les contribuables s'ajoute le paiement des

prélèvements sociaux avancé au 15 septembre. En outre pour des raisons techniques il a été jugé préférable au niveau central de reporter pour une partie des télédéclarants le paiement au 15 octobre. Cela a suscité beaucoup d'interrogations parmi les contribuables concernés, d'autant que la DG invitait sur le portail national à contacter les centres des finances publiques.

De plus centralement un mel a été adressé à certains télédéclarants les informant qu'ils allaient recevoir un avis papier. Ce message a été suivi d'un mel de démenti.

L'impression des avis en noir et blanc sur papier recyclé a également contribué au trouble. Certains envois pour le 15 septembre sont partis plus tard que d'habitude, la responsabilité de la Poste n'étant pas en cause. La presse a dans ce cas évoqué la possibilité de remise des pénalités en cas de paiement tardif.

La direction a organisé une audio-conférence le 13 septembre au matin avec les chefs de service sur la nécessité de rassurer les centrée contribuables. Elle est en attente d'une communication de la DG sur les questions évoquées par la presse et s'en tient aux consignes de la centrale. Elle n'a pas donné suite à notre demande d'assouplissement des plans d'étalement. Nous avons mentionné l'information parue dans la presse spécialisée selon laquelle des contribuables en consultant leur dossier dématérialisé s'étaient vu accéder à des informations concernant d'autres contribuables... ce qui a nécessité l'intervention d'urgence sur les serveurs du portail. Nous avons demandé si cela avait concerné des contribuables dans le 92. La direction a déclaré ne pas être au courant.

L'e-administration et ses multiples dysfonctionnements contribuent à la dégradation du service public et ce sont encore aux collègues en contact avec les contribuables de réparer les dégâts. Dans ce domaine comme dans les autres il est temps d'arrêter la « démarche stratégique » de démolition et au cas particulier de renforcer les services d'accueil.

Les hausses de l'impôt et les multiples cafouillages, conséquences des choix d'austérité, sur lesquels les ministres et la DG ont très peu communiqué, placent les agents dans une position intenable face au public. On apprend maintenant qu'entre 1,2 et 1,6 million de foyers fiscaux sont devenus imposables cette année.

Avec le décalage du paiement de l'IR et l'arrivée prochaine des avis d'impôts locaux les problèmes ne peuvent que s'accumuler. La CGT appelle les collègues de l'accueil à faire remonter leurs demandes en moyens et en effectifs pour assurer convenablement leurs missions.

Déménagement du CFP et de la TM de Levallois

Les sections syndicales ont eu communication des plans de la nouvelle installation du CFP et de la trésorerie municipale (TM) de Levallois dans l'immeuble situé boulevard de Reims (Paris 17è) lors du groupe de travail CHS du 17 septembre. Nous avons demandé des précisions sur le calendrier. La direction a répondu que les opérations suivaient le calendrier prévu et que l'installation des personnels dans les nouveaux locaux interviendrait au cours de la première semaine de décembre pour les agents de la trésorerie municipale et dans la première quinzaine de décembre pour les agents du CFP.

La CGT a également fait remarquer que selon les plans les agents seraient installés sur des surfaces très réduites par rapport à la situation actuelle. C'est en particulier le cas du service de la TM qui ne disposerait que de deux bureaux pour les agents. Nous avons soulevé plusieurs autres questions qui sont restées sans réponse : le peu d'emplacements de parking prévus l'organisation des caisses, absence de local pour le comptage des régies... Nous avons donc demandé qu'une réunion particulière soit consacrée au déménagement des services de Levallois, ce que la direction a accepté. Cette réunion est prévue vendredi 27 septembre. En prévision de cette réunion la CGT invite les collègues à lui transmettre leurs demandes.

Déménagement du Service des Impôts des Entreprises de Gennevilliers

La direction a décidé de loger le SIE et le SIP du Centre des Finances publiques de Gennevilliers sur le même étage dans le but de ne plus louer l'étage occupé par le SIE. Les deux services (30 agents selon la direction) partageront le quatrième étage. La direction prévoit le regroupement fin décembre. Elle estime que la mise au pilon de nombreux « dossiers morts » du SIE permettra de gagner de la place. Par ailleurs la question récurrente du manque d'effectifs a été une nouvelle fois soulevée. La situation est de – 3 B et – 1 C au SIE. La direction répond qu'une caisse unique a été

mise en place pour soulager le SIE et qu'il est fait appel aux EDRA. Au 1^{er} octobre, 2 agents C arrivent sur la résidence.

« Simplification des relations avec les usagers »

Un projet de loi est en discussion selon lequel le silence de l'administration à une requête de l'usager au bout de 2 mois vaudra acceptation. La CGT a demandé quelles en seraient les conséquences pour la DGFIP. La direction a répondu que le Directeur Général avait assuré que la DGFIP n'entrerait pas dans le champ de ce texte.

Stage des cadres A

Notre délégation a interrogé la direction quant au respect de la règle énoncée par l'ENFIP selon laquelle les nouveaux cadres A doivent effectuer leur stage métier dans un service autre que celui de leur affectation comme titulaire. L'objectif est de préserver leur statut de stagiaires hors de toute considération d'objectif.

La direction a répondu qu'elle s'y conformait. Toutefois des exceptions existent du fait de l'impossibilité de trouver un service comparable à proximité. Elle a cité le cas des services de direction tous concentrés à Nanterre ou celui des amendes constitué d'une seule trésorerie dans le département. La direction a assuré que tous les collègues avaient été informés préalablement et qu'il n'y avait pas eu de difficulté.

Convention des A

Cette réunion est convoquée cette année sur une demi journée de 9 heures à 13 heures. La CGT a demandé à la direction d'accorder une journée d'autorisation d'absence compte tenu du délai de route et que les dispositions soient prises afin de permettre aux agents qui le souhaitent de se restaurer à l'issue des travaux. Nous avons rappelé que la direction avait fait droit à notre demande et permis que les nouveaux agents arrivant dans le 92 prennent leur repas de midi le 2 septembre au restaurant du centre administratif de Nanterre, le coût en étant supporté par la DDFIP.

La direction a invoqué des contraintes budgétaires pour expliquer le format réduit de cette convention par rapport aux années précédentes. A la date de l'audience elle n'avait tranché ni sur les questions matérielles ni sur l'octroi d'une autorisation d'absence d'une journée. Le 23 septembre la CGT est réintervenue auprès de la direction pour obtenir

des réponses sur ces questions. En vain. Pour la CGT il est impensable que les agents convoqués à cette convention ne puissent pas bénéficier de la pause méridienne pour se restaurer et se voient dans l'obligation de rejoindre leur service l'aprèsmidi après une heure et demie voire deux heures de trajet pour les plus éloignés. Pour certains collègues cela représenterait près de quatre heures dans les transports dans la même journée, tout cela pour entendre la bonne parole sur la démarche stratégique. En tout état de cause une autorisation d'absence d'une journée complète est nécessaire.

Domaines

Notre délégation a demandé le pourvoi de la vacance d'un poste en brigade. Nous avons rappelé le caractère sensible de ce service, les enjeux importants qui y sont attachés et les contraintes fortes de délai dans le rendu des affaires. Nous avons fait observer que des collègues qui avaient demandé un poste en brigade avaient été affectés en direction en gestion. La direction en est restée aux affectations déjà prononcées en indiquant qu'il serait tenu compte de la situation réelle de l'effectif dans la détermination des objectifs.

Nos avons demandé également l'attribution d'un appareil photo à chaque évaluateur. « Niet » de la direction qui a opposé la mutualisation des appareils existants et l'utilisation de la fonction photo des téléphones portables déjà attribués.

Note DG

Cette note recommande aux comptables de suggérer aux ordonnateurs l'externalisation de certaines prestations (notamment la distribution de l'eau).

Nous avons demandé à connaître l'éventuelle incidence de cette note dans notre département. La direction va étudier la question.

Service Dépense

Nous avons ensuite abordé le problème du souseffectif au sein du service Dépense de l'Etat en relation avec les réorganisations prévues. En effet ce service récupère le contrôle comptable des régies de la Cour d'Appel de Paris. Celles-ci doivent être transférées du service comptabilité au service Dépense. Cette mission occupe aujourd'hui environ un poste et demi. Or seul un poste est transféré de la Comptabilité à la Dépense. De plus l'agent affecté au suivi des régies regagnera son service d'origine le 1er janvier 2014 sans être remplacé. Par ailleurs, on nous annonce que le volume des demandes de paiement ("factures") augmentera de 20% en fin d'année alors que cette période est déjà surchargée. D'autant que le CHD (contrôle hiérarchisé de la dépense) a été modifié ce qui devrait augmenter sensiblement l'activité de visa en année pleine.

Enfin, un agent B va obtenir sa mutation en fin d'année et il n'est pas prévu qu'il soit remplacé. Le service risque donc de se retrouver au 1^{er} janvier avec 2,5 agents en moins.

La réponse de la direction : en remplacement de la mutation au 1^{er} octobre, un agent C sera affecté au service Dépense à cette même date. La direction a fait remarquer que le service perdait l'assignation de la préfecture 92 au 1/01/2014 ce qui correspondrait selon elle à 10% de l'activité. Ce pourcentage est de notre point de vue largement surestimé car il ne tient compte que du nombre des demandes de paiement et non de la somme de travail qu'elles nécessitent réellement qui lui est très marginal.

SIP Neuilly

Nous avons signalé la situation difficile sur le plan des effectifs de ce SIP : déficitaire en B aussi bien dans la filière GP que dans la filière Fiscale. Il manque en particulier un B en accueil et les agents des secteurs sont très sollicités pour assurer cette mission. En outre, les collègues font remarquer que la pression sur les indicateurs et les objectifs ne se relâche pas. La direction a répondu qu'un renfort B était actuellement affecté au recouvrement.

Zones Urbaines Sensibles

Nous avons demandé à la direction des précisions concernant le périmètre et les mesures prévues à la DGFIP (bonifications à l'ancienneté et mutations prioritaires). La direction a répondu que sur le département seul le site de Nanterre Tivoli était concerné et qu'elle attendait les consignes de la Direction Générale.

La délégation CGT : Anne Giraudon, Philippe Geoffre, Luc Benoit, Dominique Teixeira.

Je souhaite adhérer à la CGT Finances Publiques

NOM :		Prénom :		Date de naissance : /	
Catégorie :	Grade :	Echelon :	Filière fiscale :	Filière publique :	
Adresse administrative	e:				
Adresse pour l'envoi d	le la presse :				
Adresse administrative	:				
Adresse personnelle (p	réciser) :				
Montrouge cedex. Tel: 01	55 58 24 44), à Luc I	Benoit (HDF de Nanterre	, 235, avenue Georges Clér	ntrouge, 18 rue Victor Hugo 9212 nenceau 92756 Nanterre cedex. Tel 3 Nanterre Cedex . Tel : 01 40 97 3	

Site de la section : http://www.financespubliques.cgt.fr/92 Contact: cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr